



# Compte-rendu du Comité Technique d'Établissement du 27 septembre 2019

Veillez trouver ci-dessous un compte rendu non exhaustif du Comité Technique d'Établissement (CTE) du 27 septembre 2019.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les échanges qui ont eu lieu nous vous invitons à lire le compte-rendu qui sera voté lors du prochain CTE et qui sera publié sur l'intranet.

Vous pouvez également contacter vos représentants UNSA à cette adresse : [unsa@cned.fr](mailto:unsa@cned.fr)

Vous retrouverez le fonctionnement et le rôle du CTE sur l'intranet <https://intranet.cned.fr/cte/>

Présents.

## **Membres de l'administration :**

Karine Theberge, Chargée de mission relations sociales, RPS, conseillère prévention

Julien Mallemont, Directeur adjoint des ressources humaines

Patricia Lherbette, Directrice des ressources humaines

Céline Blugeon, Secrétaire générale

Michel Reverchon-Billot, Directeur général

## **Représentants des personnels:**

Magali Delalande UNSA Education

Stéphane Masset UNSA Education

François Mogeon FO

Elise Bozec-Baret SNALC

Abdellali Mounir FSU

Pierre Balvay FSU

## **Invités :**

Jérôme Villot, Directeur Adjoint, Directeur des apprentissages, de la pédagogie et du numérique

Christophe Audidier, Directeur du fonctionnement et du patrimoine immobilier

Frédéric Bazingette, Chargé de mission pilotage de la commande publique et stratégie immobilière

# Ordre du jour

Les organisations syndicales ont souhaité alerter l'administration sur les risques liés à la dégradation des conditions de travail au sein du Cned à travers une déclaration liminaire accessible sur [l'espace syndical UNSA](#).

## Approbation du procès-verbal du CTE du 27 juin 2019 (pour vote)

L'UNSA a demandé une correction sur la transcription d'une intervention portant sur SDSI.

**6 votes pour.**

Le procès-verbal du CTE est accessible sur l'intranet <https://intranet.cned.fr/ressource/procès-verbaux-comite-technique-detablissement/>

## Mise en place du CPF au sein du CNED (pour information)

Le projet de mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF) au sein du Cned présenté en séance est le fruit de 2 groupes de travail organisés en juin et septembre 2019. Durant ces réunions l'UNSA s'est investi pour garantir une information exhaustive et une application du dispositif la plus favorable aux agents. Parmi les aménagements proposés par les représentants du personnel au projet initialement prévu par l'administration figure notamment la prise en charge possible des frais de déplacement et d'hébergement sous certaines conditions (frais de déplacement inférieurs aux frais pédagogiques), l'ajout d'information dans la note concernant le Compte d'Engagement Citoyen (CEC), l'accompagnement personnalisé et les critères de sélection des dossiers.

Chaque organisation syndicale devra nommer des représentants issus du CTE qui figureront dans la commission de sélection des dossiers CPF.

La note sur le CPF est disponible sur l'intranet : <https://intranet.cned.fr/ressource/note-compte-personnel-de-formation-cpf/>

## Composition des groupes de travail relatifs au temps de travail (pour information)

L'administration a proposé l'organisation de plusieurs groupes de travail intégrant l'administration, les représentants du personnel, des directeurs métier ou de site et des agents volontaires pour faire un constat sur la gestion du temps de travail au Cned, trouver des solutions pour se mettre en adéquation avec la réglementation en vigueur et mettre à jour le règlement intérieur sur les sujets relatifs au temps de travail. Voici la proposition de regroupement des thématiques par groupe de travail faite par l'administration :

### **Groupe de travail n°1 : les cycles de travail**

- Le temps de travail : calcul de la durée du travail
- Définition des différents cycles et détermination des jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT)
- Les temps de pause
- Le temps de travail des enseignants en poste adapté dans le respect du cadre d'exercice des missions
- Définition des plages fixes et plages variables
- Horaires d'ouverture au public et aux agents
- Les modalités de récupération de crédit d'heures

### **Groupe de travail n°2 : l'organisation du temps de travail**

- Situations exceptionnelles d'heures supplémentaires
- Missions et modalités de prise en compte des déplacements
- Modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité

- Le compte épargne temps (CET)
- Astreintes
- Autorisations spéciales d'absence (ASA)
- Définition des périodes de hautes activités
- Temps partiel
- Télétravail

L'UNSA demande que le thème de la journée de solidarité soit traité dans le GT1 plutôt que dans le GT2. L'UNSA demande également que soit traité dans les GT l'écrêtement des crédits d'heure (GT1) et la continuité de service (GT2).

Le chantier doit être finalisé pour juin 2020.

### Optimisation du processus de facturation (pour information)

Dans le cadre de l'axe 4 du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) : cartographie et risques financiers et suite au plan d'action du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB), la secrétaire générale a demandé à la direction des affaires financières (DAF) via une lettre de mission de proposer une organisation « visant à rationaliser et à optimiser le circuit de facturation ». Cette proposition qui implique « une concentration des activités de facturation au sein de la direction générale » et un « transfert des activités de facturation des sites vers la direction générale » doit être arbitrée en comité de direction. La secrétaire générale explique qu'il conviendrait d'harmoniser les pratiques sur sites. Le site de Lyon qui inscrit beaucoup en FPC travaille sur ce sujet. Le responsable du pôle recettes de la DAF visitera les sites pour travailler sur le circuit des recettes.

### Rattachement du contrôle de gestion à la DAF (pour vote)

L'administration présente un projet de réorganisation de la direction des affaires financières (DAF) visant notamment à améliorer l'exploitation des données financières et à optimiser les circuits et procédures au sein de la DAF. Les changements notables sont :

- L'ajout des fonctions de gestionnaire de production de données et de chargé de mission contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) dans une cellule de coordination.
- Le rattachement du contrôle de gestion à la DAF.
- La centralisation des activités de recette au sein d'un pôle recette.

#### **4 votes pour 2 abstentions (UNSA).**

Même si, à priori, le projet semble pertinent l'UNSA s'est abstenue car elle n'a pas mesuré les impacts de réorganisation sur les personnels de la DAF.

L'UNSA explique que l'ancien directeur des fonctions support avait fait état d'une DAF qui permettrait une vision globale, depuis l'expression du besoin d'achat jusqu'à la facturation et intégrerait l'ensemble de ces services. L'UNSA demande si le projet est toujours d'actualité et si la DAF pourrait englober d'autres services comme les marchés. La secrétaire générale répond qu'il n'en n'est pas question actuellement.

### Point d'information service audiovisuel (pour information).

Le directeur des apprentissages, de la pédagogie et du numérique (DAPN), est intervenu pour faire un point sur le déménagement du service audiovisuel. Le service devrait déménager dans le bâtiment de l'EIFAD (rue René Cassin) courant novembre. Le Directeur Général précise que cette date n'est pas impérative et qu'elle dépendra de la vente effective du bâtiment actuel. L'administration explique que la politique audiovisuelle du Cned n'est pas arrêtée et qu'il faut calibrer les besoins en fonction des attentes des usagers. Le service audiovisuel va se faire accompagner par un expert pour définir ses besoins. Le Directeur Général explique qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir la fermeture du service.

Force ouvrière a demandé des explications sur le fait que la responsable du service audiovisuel a été démise de ses fonctions. Le Directeur général explique que cette décision, difficile à prendre, fait suite à un avis écrit du médecin de prévention qui a lui-même reçu 10 saisines liées à des dysfonctionnements au sein du service. Il explique qu'il a pris cette décision dans l'intérêt de la responsable et des personnels. Il a souhaité pacifier la situation et il n'y a aucune volonté de déstabiliser le service. Le responsable du service audiovisuel se verra attribuer des fonctions de responsable des projets MOOC.

## Point SPSI (pour information)

Le directeur du fonctionnement et du patrimoine immobilier et le chargé de mission pilotage de la commande publique et stratégie immobilière ont présenté le Schéma Pluriannuel de stratégie Immobilière (SPSI). Le SPSI est un outil servant à définir la politique immobilière d'un établissement public. Il permet d'améliorer la connaissance du patrimoine immobilier des opérateurs de l'état pour les inscrire dans une stratégie de performance immobilière. Le Cned a terminé une première phase de diagnostic. Dans la seconde phase va être abordé le volet stratégique où le Cned devra répondre aux besoins des agents tout en rationalisant son parc immobilier. Il devra établir une perspective concrète pour ses biens (conservation, densification, cession, valorisation).

Le Directeur général a précisé que dans le cadre du COP il n'y aura pas de fermeture de site. L'objectif du Cned est de poursuivre la rationalisation des surfaces pour atteindre une moyenne de 12m<sup>2</sup> par agent.

À titre d'information, la surface utile brute (SUB) des bâtiments du Cned est de 46505 m<sup>2</sup> pour une valorisation de 47 682 100 €.

## Questions diverses

### SNALC

**Les listes de diffusion syndicale n'étant actualisées qu'une fois par an, comment garantir aux nouveaux collègues en poste adapté à domicile l'exercice de leur droit à l'information syndicale, notamment quant à la tenue des heures mensuelles ?**

L'administration va réfléchir à un moyen d'actualiser les listes plus régulièrement.

**Depuis plusieurs années, l'évaluation de la qualité de la correction est faite sur les sites à partir d'un document commun. Cependant, selon les sites, les consignes données aux correcteurs sur la manière de corriger les copies et la visée même de cette dernière diffèrent fortement. Une mise en cohérence est-elle envisagée ?**

L'administration convient qu'il peut y avoir des différences d'approche. Elle va se pencher sur la question.

### FSU

#### **Questions sur le Centre relation client (CRC)**

L'administration explique qu'il y a eu 10 réunions d'échange avec le CRC et qu'un plan d'action répondant point par point aux revendications a été mis en place. L'administration a précisé qu'elle ne reviendrait pas sur l'externalisation et que l'enregistrement des appels faisait partie du métier de téléconseiller.

### FO

**Suite au CTE du 27 juin 2019, nous souhaitons avoir un complément d'information sur la rémunération des enseignants détachés au titre du décret 57-589 du 16 mai 1957.**

**Dans le PV de ce CTE on peut lire : Les enseignants dont le détachement se termine au 31/08/2019 et dont le renouvellement est prévu au 1er septembre 2019 verront leur indice à la date du 31/08/2019 maintenu dès lors qu'il est plus favorable, auquel sera rajouté le montant de l'IFTS.**

**Ce dispositif a vocation à être reconduit à chaque renouvellement de détachement pour les agents qui bénéficiaient jusqu'alors du décret 57-589 du 16 mai 1957.**

**Devons-nous comprendre que la bonification de 2 échelons continuera à être appliqué dans la progression de carrière de ces collègues à chaque renouvellement de détachement ?**

La direction répond que non, les enseignants détachés bénéficieront de l'indice qui leur est le plus favorable lors du 1<sup>er</sup> renouvellement de détachement.

La direction réfléchit à la mise en place d'un mouvement Cned pour avoir des postes à profil et valoriser le passage au Cned. Il n'y a pas d'opposition de la part du ministère.

**Sauf erreur de notre part, aucun chef de service n'a été nommé pour l'imprimerie de Rennes, devons-nous en déduire qu'aucun recrutement en interne n'a pu aboutir et qu'un recrutement externe est en cours ?**

La direction explique que le candidat retenu suite aux entretiens n'a pas souhaité donner suite. Le poste va donc être republié.

[UNSA](#)

**Est-il possible de mettre à disposition la présentation sur les RPS qui avait été enregistrée le 26 mars à la suite du CTE ?**

Il faut demander l'accord du médecin de prévention pour la diffusion de la vidéo.

**Est-il possible de notifier par mèl les agents concernés par des anomalies sur Virtualia ?**

C'est le responsable hiérarchique qui est notifié par email des anomalies dans Virtualia, c'est à lui d'en informer l'agent.